

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 28

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 02 février 2026

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 02 février 2026

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 02 février 2026

Laurence PIPERS donne procuration à Isabelle NEGRIER-CHASSAING en date 04 février 2026

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2026 – Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Délibération 2026-01

Le Conseil Municipal est invité à accorder une avance d'un montant de 20 000 euros sur la subvention 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement relevant de l'action sociale, au cours des premiers mois.

Cette avance a pour objectif d'assurer la continuité de fonctionnement du C.C.A.S. et de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2026.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des actions du C.C.A.S jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une avance d'un montant de 20 000 euros sur la subvention 2026, afin de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 ;
- **DE PRÉCISER** que cette somme sera reprise au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 6 février 2026

Le Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Panazh, which is circular and contains a central emblem. A blue ink signature is written over the seal. Below the seal, the name 'Fabien DOUCET' is printed in bold capital letters.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 09 Février 2026

Publié ou notifié

09 Février 2026

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB01** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **06/02/2026**
Objet : **Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2026 - CCAS**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **09/02/2026** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **Délib01-versement avance subvention CCAS.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20260206-DELIB01-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **09/02/2026**